

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, que :

1. Le conseil a adopté le 18 décembre 2017 le règlement numéro 492-2017 « ayant pour objet l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exécution des travaux d'entretien dans la branche numéro 2 du cours d'eau Xavier Boivin – Alfred Tremblay à Hébertville »;
2. Une copie du règlement est déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;
3. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce vingtième jour de décembre deux mille dix-sept.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale par intérim, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^{ème} jour du mois de décembre 2017.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim